

Eléphants menacés d'euthanasie : la Fondation exprime son profond malaise

Paris, le 17 décembre 2012

Menacés d'euthanasie, deux éléphants atteints de tuberculose sont au cœur d'un véritable imbroglio administratif. La Fondation 30 Millions d'Amis dénonce l'attitude particulièrement ambiguë et irresponsable de leur propriétaire, le cirque Pinder.

La préfecture du Rhône (69) vient d'annoncer la suspension d'un arrêté autorisant l'euthanasie de deux éléphants tuberculeux afin de permettre à leur propriétaire, Gilbert Edelstein, directeur du cirque Pinder, de déposer un recours devant le tribunal administratif de Lyon s'il le souhaite. Un répit de courte durée pour les animaux puisque les autorités indiquent « *qu'un nouvel arrêté sera signé d'ici le mercredi 20 décembre à 12 heures si aucun recours n'est déposé* ».

Aujourd'hui, le cirque exige du parc lyonnais* qu'il prenne en charge le traitement, très coûteux, de cette maladie. La Fondation 30 Millions d'Amis dénonce l'inconséquence du cirque Pinder - toujours propriétaire légal de Baby et Népal - qui, après avoir exploité ces animaux sous son chapiteau, n'entend pas prendre les mesures nécessaires à leur guérison. Elle en appelle à l'esprit de responsabilité de son directeur, Gilbert Edelstein, afin que ce dernier agisse concrètement - au-delà de vaines incantations - pour ses éléphants ; s'agissant-là du respect minimum dû à ceux qui l'ont servi des années durant.

*En 1999, le cirque Pinder s'était départi des pachydermes en les confiant au Parc de la Tête d'Or de Lyon. En 2011, sans qu'il soit possible de déterminer avec précision où ils ont contracté le virus, les éléphants déclaraient la tuberculose. Une maladie transmissible à la fois à l'homme et aux animaux par voie aérienne, et par conséquent extrêmement dangereuse pour tout être vivant évoluant dans leur environnement proche, motivant l'arrêté d'euthanasie pris par le Préfet du Rhône.

Contact Presse : Priscille LACOSTE - 06 62 25 51 60